

PROGRAMME BACHELOR (Volée 2020-2023)

ANALYSES DE PRATIQUE- Formation pratique NIVEAU I

La formation pratique de niveau I dure 9 semaines et comprend une session d'analyse de pratique d'une demi-journée avant le stage, une session de deux jours consécutifs pendant le stage et une session d'une demi-journée au terme de celui-ci. En vue des analyses de pratique, les étudiant·e·s sont réparti·e·s en trois groupes placés sous la supervision d'une enseignante référente (Sylvie Meyer, Gisèle Clerc-Grimm, Emmanuelle Bourloud). Cette enseignante organise, à mi-stage, une visite de stage qui fait partie des analyses de pratique.

Les analyses de pratique correspondent à deux crédits dans le module S.ER.SO.2372.F.21 Intégration 2.

Au travers de la présentation de situations vécues par les étudiant·e·s, de leur analyse en commun et de la confrontation des opinions, les analyses de pratique contribuent au développement des connaissances et de la pratique réflexive.

Objectifs des analyses de pratique

Le stage de niveau I vise une compréhension générale de l'ergothérapie. Il met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client·e et la pratique fondée sur les preuves scientifiques. Les analyses de pratique permettent à chaque étudiant·e de :

- porter un regard réflexif sur la pratique et sur sa pratique,
- favoriser l'intégration des connaissances théoriques et pratiques,
- approfondir des thèmes communs à plusieurs lieux de pratique,
- réfléchir aux différences de pratiques existant en fonction du type de service et de l'ancrage institutionnel,
- favoriser une compréhension globale de la situation des client·e·s,
- mettre en évidence les caractéristiques des pratiques centrées sur le ou la client·e,
- approfondir des éléments de la démarche clinique et du raisonnement professionnel,
- développer l'articulation entre les cadres de référence théoriques ou les modèles de pratique et la problématique de la personne,
- réfléchir d'un point de vue éthique sur des situations rencontrées en formation pratique,
- identifier les rôles professionnels des ergothérapeutes,
- développer des compétences pour la rédaction de documents professionnels,
- approfondir des aspects liés à l'interdisciplinarité.

Organisation et modalités pédagogiques des analyses de pratique

Les analyses de pratique sont organisées en trois temps et recourent à différentes modalités pédagogiques : présentation, travail de groupe, entretien individuel, rédaction de deux analyses de cas.

Une session d'une demi-journée **avant** le stage, planifiée le 7 octobre au matin, est consacrée à la préparation des objectifs de stage et à une pré-rédaction du contrat pédagogique tripartite ainsi qu'à la présentation par l'enseignante référente des travaux qui devront être réalisés, dans le cadre des analyses de pratique, durant le stage. Une information est également donnée sur la supervision.

Une session de deux jours d'analyse de pratique est fixée **pendant** le stage (10 et 11 janvier pour le groupe de Mme Clerc-Grimm, 13 et 14 janvier pour les groupes de Mme Meyer et Mme Bourloud), comprenant 16 périodes de travail en groupe, permet de :

- présenter les divers lieux de travail,

- discuter des diverses pratiques rencontrées dans les services,
- analyser en groupe les cas présentés par les étudiant·e·s,
- examiner les démarches professionnelles menées et les raisonnements qui les sous-tendent.

A cet effet, les étudiant·e·s, sous la conduite de l'enseignante référente, échangent, avec leurs collègues sur la base de leurs expériences et des documents rendus.

Les étudiant·e·s envoient à l'enseignante référente (**délai au vendredi 17 décembre, 17h00**, sous format informatique) un rapport en deux parties (A et B, maximum 3 pages chacun) d'un début de deux analyses de cas (voir le document « Rapport de stage »). Les étudiant·e·s doivent demander aux client·e·s si ils ou elles acceptent d'être le sujet du rapport et obtenir leur accord. Dans les cas où les personnes ne sont pas en mesure de donner leur avis, l'étudiant·e discute avec l'ergothérapeute de la manière de procéder. Tous les documents écrits, même transitoires, respectent les principes de la confidentialité, en particulier les noms des client·e·s sont supprimés.

La partie A du rapport est centrée sur l'évaluation du ou de la client·e. Il contient la présentation :

- du ou de la client·e, y compris les principaux éléments du profil occupationnel,
- d'une activité terminée d'obtention d'information. Cette activité doit être explicitement justifiée. A ce point le travail peut être partiel, mais l'étudiant·e est en mesure de montrer comment il ou elle a procédé pour chercher les fondements scientifiques sur lesquels il ou elle se base.

La partie B du rapport est centrée sur la réalisation d'une intervention. Il contient la présentation :

- de la situation du ou de la client·e,
- du plan d'intervention proposé par l'ergothérapeute,
- d'une séance de traitement réalisée par l'étudiant·e.

Une session d'une demi-journée **après** le stage est planifiée le 21 février 2022 après-midi, sous forme de travail de groupe et, au besoin, d'un entretien individuel. Cette session permet aux étudiant·e·s de faire la synthèse de leurs apprentissages, de leurs ressources et des compétences qui doivent par la suite être encore affinées ou développées et de confronter leur synthèse à celles des autres étudiant·e·s. Les consignes pour cette séance sont précisées lors des deux jours d'analyse de pratique.

La visite de stage

La visite de stage est partie intégrante des analyses de pratique. Elle intervient en principe au milieu de la période de formation pratique, avant ou après la session de deux jours d'analyse de pratique. Sur la base de l'évaluation intermédiaire (cf. « Formulaire d'évaluation de la formation pratique ») elle doit permettre d'analyser les apprentissages en cours de réalisation, de faire un point de situation sur ce qui doit encore être développé, de définir les moyens pour y parvenir, et le cas échéant, d'évaluer s'il y a un risque d'échec du stage.

Une ou des visites supplémentaires sont possibles en cas de problème et indispensables en cas de d'échec prévisible ou d'échec avéré. Les partenaires se rapportent aux « Directives d'application de la formation pratique ».

Le document final à rendre (voir également le document « Rapport de stage »)

Le rapport de stage est propriété intellectuelle de l'étudiant·e. Il est strictement confidentiel et ne contient aucune donnée permettant d'identifier la personne sur laquelle il porte. Les client·e·s sont informé·e·s de l'existence du rapport.

Le rapport final de stage (composé des parties A et B) est la suite de l'analyse de cas présentée lors de la session de deux jours d'analyse de pratique, le cas échéant complété selon les commentaires faits lors de la session. La rédaction du rapport de stage de niveau I devrait permettre à l'étudiant·e de :

- acquérir la capacité de mener la démarche clinique,
- déployer une pratique centrée sur le ou la client·e,
- acquérir la capacité de mener des démarches scientifiquement fondées,
- rédiger de manière précise des éléments de la pratique professionnelle.

Le rapport final de stage (composé des parties A et B) est rédigé durant la période de formation pratique et il est rendu le lundi de la dernière semaine du stage à l'enseignant·e référent·e, avec copie simultanée au praticien
FRE/27.09.21

formateur ou à la praticienne formatrice (**déla**i au **lundi 31 janvier 2022, 17h00**). Il compte au maximum 5 pages dactylographiées pour le rapport A, respectivement 5 pages pour le rapport B, sans les annexes. Il obéit aux mêmes règles de justification scientifique que le rapport intermédiaire.

Critères d'évaluation des analyses de pratique

Voir le « Formulaire d'évaluation des analyses de pratique».

Analyses de pratique avant le stage

- Présence obligatoire
- Qualité des objectifs du contrat pédagogique tripartite.

Analyses de pratique durant le stage

- Présence obligatoire
- Qualité de la participation au groupe d'analyses de pratique
- Qualité du rapport intermédiaire.

Visite de stage

- Présence obligatoire
- Qualité de l'autoanalyse.

Analyses de pratique après le stage

- Présence obligatoire
- Qualité de la participation au groupe d'analyse de pratique
- Qualité du rapport final de stage.

Au terme des analyses de pratique, une copie du formulaire d'évaluation des analyses de pratique est remise à chaque étudiant-e par l'enseignante référente. L'original de ce formulaire est transmis, par l'enseignante référente, à la responsable du module et conservé dans le dossier de l'étudiant-e.

Créditation

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 1 ne peut être compensée par l'unité 2 : l'étudiant-e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

Les quatre périodes précédant l'entrée en stage, la visite de stage, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage, ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignante référente de l'école. Le formulaire d'évaluation est disponible sur Cyberlearn (espace dédié à la formation pratique).

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour sur le total des 26 points qui peuvent être acquis et qui figurent sur le formulaire d'évaluation. En cas d'absence justifiée par des pièces (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignante référente un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 4 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 4. Un rapport final rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu pour les analyses de pratiques finales, il obtient 0 point sur 5.

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique en première session entraîne un Fx au module et une remédiation. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne

pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un-e étudiant-e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E au module. Une note inférieure à 3.5 entraîne un F et la répétition du module.